

Séance ordinaire du 7 octobre 2024

EXTRAIT de la séance ordinaire du conseil municipal, présidée par monsieur Martin Nadon, et tenue le 7 octobre 2024 à 19h à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 670, rue Principale. En présence de la directrice générale et greffière-trésorière adjointe, madame Cathy Durocher.

RÉSOLUTION

Présences:

Martin Nadon, Maire

Denis Royal, Conseiller siège 1 Charles Daneau, Conseiller siège 2 Bernard Bouclin, Conseiller siège 3 Christian Lefebvre, Conseiller siège 4 Marival Gallant, Conseillère siège 5 Richard Valois, Conseiller siège 6

15114-1024

Adoption - Premier projet de règlement #759-05-24 afin de prévoir une exemption pour les contributions relatives aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, de prévoir une disposition pour les lots transitoires et de prévoir une disposition supplémentaire relative à un lot situé sur deux zones différentes

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de modification relative au règlement de lotissement 759-07;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 759-05-24 vise à ajouter une exemption pour les contributions relatives aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, de prévoir une disposition pour les lots transitoires et de prévoir une disposition supplémentaire relative à un lot situé sur deux zones différentes;

CONSIDÉRANT QUE les articles 115 et 117.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoient des pouvoirs habilitants;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné ce 7 octobre 2024 et que le dépôt du projet de règlement a également été fait;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal dans les délais impartis par la *Loi*, soit au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE de ce fait, tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE toute personne a pu en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité.

Il est proposé par Denis Royal, conseiller, et résolu :

D'ADOPTER le Premier projet de règlement #759-05-24 afin de prévoir une exemption pour les contributions relatives aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, de prévoir une disposition pour les lots transitoires et de prévoir une disposition supplémentaire relative à un lot situé sur deux zones différentes et ce comme-ci au long rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CATHY DUROCHER

Directrice générale et greffière-trésorière adjointe

Sous réserve de l'approbation du procès-verbal.